



CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2010

COMPTE-RENDU

PRESENTS – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL – SOURISSE – M. LEPELLETIER – Mme DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mme FATOME – M. PINEL – Mme LEFEVRE – M. BURNOUF – Mmes GESNOUIN – LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – M. NOLLEAU – Mme BLAIZOT – M. PAIS

ABSENTS EXCUSES – M. LEONARD (pouvoir à Mme MESNIL) – M. HARANT (pouvoir à M. LIOT) – M. LOAS (pouvoir à M. le Maire) – M. BLAIZOT (pouvoir à Mme BLAIZOT)

M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

Informations et communications diverses

S.O.

Décisions prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte-rendu

Monsieur le Maire rend compte qu'en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, les décisions suivantes ont été prises :

- Acceptation du marché pour la fourniture de matériaux et équipements pour la construction – lot n°5 « Quincaillerie et petit outillage » d'un montant compris entre 5 980,00 € et 17 940 € TTC, conclu avec la société LEGALLAIS BOUCHARD de Hérouville-saint-Clair (14200).
- Acceptation du marché pour la fourniture de matériaux et équipements pour la construction – lot n°1 « Gros œuvre du bâtiment » d'un montant compris entre 8 372 € et 25 116 € TTC, conclu avec la société SONEN POINT P de Tourlaville (50110).
- Acceptation du marché pour la fourniture de matériaux et équipements pour la construction – lot n°2 « Carrelage, faïence, céramique » d'un montant compris entre 1 435.20 € et 4 784 € TTC, conclu avec la société DECELLE ET FEUILLY de Valognes (50700).
- Acceptation du marché pour la fourniture de matériaux et équipements pour la construction – lot n°3 « Plomberie, sanitaire » d'un montant compris entre 9 568 € et 28 704 € TTC, conclu avec la société DECELLE ET FEUILLY de Valognes (50700).
- Acceptation du marché pour la fourniture de matériaux et équipements pour la construction – lot n°4.1 « Panneaux et planches de bois » d'un montant compris entre 1 913.60 € et 5 980 € TTC, conclu avec la société LDP HOCHET de Equeurdreville (50120).
- Acceptation du marché pour la fourniture de matériaux et équipements pour la construction – lot n°4.2 « Autre matériaux en bois » d'un montant compris entre 1 913.60 € et 5 980 € TTC, conclu avec la société LDP HOCHET de Equeurdreville (50120).
- Signature d'une convention de partenariat avec Monsieur Alain COUSIN, artiste plasticien, relative à l'acheminement des ses œuvres et aux animations proposées aux enfants des établissements scolaires de Tourlaville, pendant son exposition du 22 septembre au 18 octobre 2009, rémunéré à raison de 550 €.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école du Mesnil au Val à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école de Gonnevillle à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.

- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école de Digosville à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école maternelle et primaire de Fermanville à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école maternelle et primaire de Saint-Vaast-la-Hougue à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école de Bretteville en Saire à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Acceptation d'un marché de service pour la location d'un camion grue avec chauffeur pour un montant de 230 € HT l'heure, conclu pour cinq heures avec la société CHERBOURG-LEVAGE.
- Signature d'une convention avec l'association « Jardins de cultures », pour la mise à disposition par la ville de Tourlaville de Madame Valérie GELINEAU, intervenante en arts plastiques, afin d'animer des ateliers pendant l'année scolaire 2009/2010, dans les écoles J.J. ROUSSEAU et Emile ZOLA, pour un total de 34 heures pour un montant total de 1 020 €.
- Engagement de versement à la SARL JHD PRODUCTION de la somme de 6 854,12 € TTC en contrepartie du concert de Rose et de Pierre Guimard le 3 décembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Rémunération de Monsieur William DOLBEC, machiniste, à raison de 60 € pour son intervention au spectacle du 3 décembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Rémunération de Monsieur Christophe BOURDON, machiniste, à raison de 60 € pour son intervention au spectacle du 3 décembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Acceptation de l'indemnité proposée par l'assurance suite au sinistre sur le candélabre n° 2212 Rue des Chênes pour un montant de 1977 €.
- Engagement de versement à la SARL ICI MEME PRODUCTIONS de la somme de 4 771.44 € TTC en contrepartie du spectacle de Nicolas BONNEAU « Sortie d'usine » les 12 et 13 février 2010 à l'Espace Culturel Buisson.
- Rémunération de Monsieur Gérard GERMIS, régisseur lumière, à raison de 228 € pour son intervention au spectacle les 14 et 15 janvier 2010 à l'Espace Culturel Buisson.
- Signature d'une convention de mise à disposition d'adresses avec la Poste pour l'acquisition des étiquettes d'adresses des nouveaux arrivants pour la période du 01/07/2009 au 31/12/2009 pour un montant de 119.60 € TTC.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un garage sis à Tourlaville 264 Rue Jean-François Millet, avec Monsieur JACQUELIN Cyril, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Il réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 45 €.
- Signature d'un contrat de maintenance du progiciel de billetterie Simple CLIC de l'Espace Culturel Buisson avec la Société Ma Place pour un montant de 1596 HT pour la période du 01/08/2009 au 31/07/2010.
- Acceptation de la destruction d'archives confidentielles par le Syndicat Mixte du Point-Fort pour un montant de 39 € HT la tranche de 100 kg, la quantité d'archives à détruire pouvant varier de 3 à 4 tonnes.
- Rémunération de l'association LE SAMOVAR CCTD à raison de 2 250 € TTC en contrepartie des représentations des élèves du SAMOVAR les 19, 21 et 22 janvier 2010 à l'Espace Culturel Buisson.
- Rémunération de Monsieur Gérard GERMIS, régisseur lumière, à raison de 216 € pour son intervention au spectacle les 18 et 19 janvier 2010 à l'Espace Culturel Buisson.
- Signature d'une convention de partenariat avec Madame BERNARD Nathalie, psychologue, relative à l'animation d'une soirée « soutien professionnel » des assistantes maternelles le 11 février 2010, rémunéré à raison de 100 €.
- Rémunération de Monsieur Johan GAILLARD, technicien plateau, à raison de 143 € pour son intervention au spectacle le 3 décembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Rémunération de Monsieur Johan GAILLARD, technicien plateau, à raison de 143 € pour son intervention au spectacle le 29 novembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Rémunération de Monsieur Gérard GERMIS, régisseur lumière, à raison de 408 € pour son intervention au spectacle les 29 novembre et 1^{er} décembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Signature d'une convention avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition d'un agent pour la réalisation d'une mission d'archivage pour un durée de 11 semaines.
- Acceptation d'un avenant de transfert au marché concernant l'acquisition de véhicules pour les différents services de la Ville – Lot n° 1 « Minibus », conclu avec la société MARY AUTOMOBILES CHERBOURG.
- Signature d'une convention avec la société « ATLANTID » pour la représentation d'un spectacle de Noël à l'occasion du Noël Ensemble organisé le samedi 19 décembre 2009 pour un montant total de 3 315,31 €.
- Acceptation d'une proposition de rachat en l'état d'un véhicule au concessionnaire MARY AUTOMOBILES CHERBOURG pour un montant de 1 000 €.

- Signature d'un marché de fourniture et de livraison de repas et goûter pour la structure multi-accueil Denis Cordonnier avec le Foyer des Jeunes Travailleurs de Cherbourg pour un montant compris entre un minimum de 8 000 TTC et un maximum de 25 000 € TTC.
- Signature d'une convention avec le département « techniques de commercialisation » de l'IUT de Cherbourg-Octeville pour la réalisation d'une étude sur les pratiques et attentes culturelles et sportives des jeunes de 14 et 18 ans de Tourlaville. La ville s'engage à rembourser les frais engagés par l'IUT à savoir le coût forfaitaire de l'étude évalué à 1 000 € TTC, un forfait de 160 € TTC pour les frais de reprographie et divers documents ainsi que les frais de déplacements, postaux et téléphoniques.
- Signature d'une convention relative à l'accueil du Centre de Secours de la CUC à la piscine de Collignon à titre gracieux.
- Signature d'une convention relative à l'accueil du Centre Itard à la piscine de Collignon à titre gracieux.
- Signature d'une convention relative à l'accueil du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce à la piscine de Collignon à titre gracieux.
- Signature d'une convention relative à l'accueil du Centre de Psychiatrie Infantile « Le Bocage » à la piscine de Collignon à titre gracieux.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'institut médico-éducatif « La Mondrée » à la piscine de Collignon à titre gracieux.
- Signature d'une convention relative à l'accueil des écoles de Saint Vaast La Hougue, Quettehou, Montfarville, Réville et de Teurthéville-Bocage/Brillevast à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école de Cosqueville à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école de Sottevast à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Signature d'un avenant à la convention conclue avec le laboratoire d'analyses des services vétérinaires de Saint-Lô pour l'analyse des plats cuisinés pour le restaurant scolaire pour l'année 2010 pour un montant de 770.44 €.
- Signature d'une convention relative à l'accueil de l'école de Saint-Pierre Eglise à la piscine de Collignon à raison de 51,50 € par séance et par classe.
- Rémunération de Monsieur Gérard GERMIS, régisseur lumière, à raison de 576 € pour son intervention au spectacle du 8 au 13 décembre 2009 à l'Espace Culturel Buisson.
- Signature d'un marché de fourniture pour les différents services de la ville – lot n° 1 « jeux » pour un montant compris entre au minimum de 1 196 € TTC et un maximum de 3 588 € TTC conclu avec la Société WESCO à CERIZAY (79141).
- Signature d'un marché de fourniture pour les différents services de la ville – lot n° 2 « jouets » pour un montant compris entre au minimum de 3 588 € TTC et un maximum de 10 764 € TTC conclu avec la Société OCEP à COUTANCES (50201).
- Signature d'un marché de fourniture pour les différents services de la ville – lot n° 3 « matériel d'activités » pour un montant compris entre au minimum de 2 152.80 € TTC et un maximum de 6 458.40 € TTC conclu avec la Société OCEP à COUTANCES (50201).
- Signature d'un marché de fourniture d'articles ménagers pour les différents services de la ville – lot n° 2 « articles jetables » pour un montant compris entre au minimum de 2 152.80 € TTC et un maximum de 6 458.40 € TTC conclu avec la Société RAYNAUD SAS à LISIEUX (14102).
- Signature d'un marché de prestations de nettoyage du linge pour les différents services de la ville pour un montant compris entre au minimum de 7 176 € TTC et un maximum de 21 528 € TTC conclu avec la SARL Blanchisserie Moderne Thorin à TOURLAVILLE (50110).
- Signature d'une convention avec l'Association Centre d'Information des Femmes et des Familles relative à la mise à disposition de Mademoiselle BERNARD Nathalie, psychologue, pour le lieu de rencontres parents-enfants, à raison de 27 heures mensuelles pour un taux horaire de 46.84 €.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un garage sis à Tourlaville 264 Rue Jean-François Millet, avec Mademoiselle SOINARD Marianne, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Elle réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 45 €.
- Signature d'un marché de fournitures de boissons avec et sans alcool pour l'année 2010 avec la société TOURLAVILLE DISTRIBUTION pour un montant compris entre 5 980 et 17 940 € TTC.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un garage sis à Tourlaville 264 Rue Jean-François Millet, avec Monsieur LETELLIER Michel, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Il réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 45 €.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un garage sis à Tourlaville 264 Rue Jean-François Millet, avec Monsieur et Madame LECROERE Gérard, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Ils régleront au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 45 €.
- Acceptation de cession du véhicule Renault B70 Benne appartenant à la Ville à Monsieur BOSVY Maurice pour un montant de 1 500 €.

- Signature d'un contrat avec LE PRATO – Théâtre international de quartier pour le spectacle « Ludor Citrick – Je ne suis pas un numéro » le 19 janvier 2010 à l'Espace Culturel Buisson pour un montant total de 2 004.50 € TTC.
- Signature d'un contrat avec LE PRATO – Théâtre international de quartier pour le spectacle « La Polka des Saisons » le 22 janvier 2010 à l'Espace Culturel Buisson pour un montant total de 3 805.38 € TTC.
- Signature d'une convention avec la Ligue de l'Enseignement Fédération de la Manche modifiant la précédente convention en ce sens que la Ligue s'engage à encadrer des formations aux bénévoles de l'aide aux leçons le 12 novembre, 17 décembre 2009, 28 janvier et 18 mars 2010 et que la ville versera en contrepartie de ces formations les sommes de 2 400 € et 237.20 € de frais de déplacement.
- Signature d'un marché de fournitures de produits chimiques avec la société « BRENNTAG » à Montville pour un montant compris entre un minimum de 5 000 € et un maximum de 15 000 € HT.
- Signature d'un bail relatif à la location d'une parcelle de terrain communal cadastrée AI 31 sise à Tourlaville « Le Val Canu », avec Monsieur LEROY Bernard, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2010, pour un montant annuel de 39 €.
- Signature d'un bail relatif à la location d'une parcelle de terrain communal cadastrée AE 37 sise à Tourlaville « Lande Saint Maur », avec Monsieur LOUIS Gérard, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2010, pour un montant annuel de 72 €.
- Signature d'un bail relatif à la location d'une parcelle de terrain communal cadastrée AE 162 sise à Tourlaville « Le Becquet de Haut », avec Monsieur LUCAS Jean-Pierre, pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} Janvier 2010, pour un montant annuel de 16 €.
- Signature d'un contrat d'occupation d'un garage sis à Tourlaville 264 Rue Jean-François Millet, avec Monsieur MAHAUT Christophe, du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010. Il réglera au Trésorier Municipal de Tourlaville une redevance mensuelle d'occupation de 45 €.
- Rémunération de Mr Denis LEMOINE pour l'animation de la fête des cheveux blancs le 17/01/2010, à raison de 690.17€
- Signature d'un contrat avec l'association PEPPERONI PRODUCTIONS pour le spectacle « Didier Porte aime les gens » le 5 février 2010 à l'Espace Culturel Buisson pour un montant total de 3 500 € HT.
- Signature d'un contrat avec Actea compagnie dans la cité pour le spectacle « la ménagerie de verre » le 9 avril 2010 à l'Espace Culturel Buisson pour un montant total de 4 084.39 TTC.
- Cession du véhicule Peugeot Boxer immatriculé 9472 VE 50 à Monsieur HELLE Philippe pour un montant de 200 €.
- Signature d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail – Lot n°1 – équipements de protection individuelle avec la société France Sécurité à Caen pour un montant au minimum de 14 352 € et un maximum de 43 056 € TTC.
- Signature d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail – Lot n°2 – vêtements et équipements de Police Municipale avec la société de confection Balzan à Deols pour un montant au minimum de 1 794 € et un maximum de 5 382 € TTC.
- Signature d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail – Lot n°3 – vêtements de sport professionnels avec la société Sport 2000 collectivités à Cherbourg-Octeville pour un montant au minimum de 478.20 € et un maximum de 1 435.20 € TTC.
- Signature d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail – Lot n°4 – vêtements de piscine et chaussures de sport professionnels avec la société Quer'sport à Cherbourg-Octeville pour un montant au minimum de 1 794 € et un maximum de 5 382 € TTC.
- Signature d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle et de vêtements de travail – Lot n°5 – vêtements de moto et équipements avec la société Elite moto SARL MBM à Tourlaville pour un montant au minimum de 418.60 € et un maximum de 1 255.80 € TTC.
- Signature d'un marché de fourniture d'E.P.I. et de matériel d'élagage pour le service des Espaces Verts de la Ville de Tourlaville avec la société SDA à Genas (69745) pour un montant maximal de 7 885.72 € TTC.
- Signature d'un contrat avec Monsieur DA CARMO Carlos et Madame LELONG Dominique pour l'occupation à titre gratuit du logement F2 situé à l'école Jules Ferry pour la période du 04/02/2010 au 14/02/2010 suite à l'incendie de leur domicile.
- Signature d'un marché pour l'acquisition d'un tracteur 4 x 4 avec la société MOTIN à Valognes pour un montant de 69 800 € TTC et de la reprise par cette même société du tracteur Renault ARES pour un montant de 13 800 €.
- Signature d'un contrat d'entretien avec la société SOCOTEC à Cherbourg-Octeville pour la vérification technique des divers équipements de protection individuelle des services de la Ville.
- Signature d'un contrat d'entretien d'un an avec la société ThyssenKrupp Ascenseurs à Tourlaville pour la maintenance de l'ascenseur de l'Hôtel de Ville pour un montant de 1 593.67 € TTC.
- Signature d'un contrat d'entretien d'un an avec le société ThyssenKrupp Ascenseurs à Tourlaville pour la maintenance de l'ascenseur de l'Espace Buisson pour un montant de 1 053.68 € TTC.

- Acceptation de création d'une affiche et d'un décor par l'association ARTCONTEXTE +, représentée par Mme Valérie VANDERGHOTE, pour le spectacle de fin d'année de la chorale « Les Babouches » qui aura lieu à l'Espace Buisson pour un montant de 700 € pour le matériel et de 900 € pour la création de l'affiche et du décor.
- Signature d'un marché de fourniture de petit matériel sportif : avec la société « Sport 2000 » à Cherbourg-Octeville pour le Lot N° 1 - Fourniture de petit matériel multisport pour un montant compris entre un minimum de 2 500 € HT et un maximum de 7 500 € HT, Lot N° 2 - Fourniture de petit matériel piscine déclaré infructueux (société n'ayant proposé d'offre), et avec la société « HUCK OCCITANIA » à Maurens-Scopont (81) pour le Lot N° 3 – fourniture de filets de sports pour un montant minimum de 1 000 € HT et un maximum de 3 000 € HT.
- Signature d'un marché de fourniture de dotations, récompenses et objets de communication : avec la société « Sport 2000 » à Cherbourg-Octeville pour le Lot N° 1 - Fourniture de t-shirts et textile pour un montant compris entre un minimum de 2 500 € HT et un maximum de 7 500 € HT, et pour le Lot N° 2 - Fourniture de coupes et trophées pour un montant compris entre un minimum de 600 € HT et un maximum de 1 800 € HT et avec la société « PUBLIVISION » à Cherbourg-Octeville pour le Lot N° 3 – fourniture d'objets publicitaires pour un montant minimum de 700 € HT et un maximum de 2 100 € HT.

Le Conseil Municipal prend acte

Implantation d'une station de radiotéléphonie Orange dans le secteur de Collignon - Rectificatif

Le Conseil Municipal accepte de conclure un bail avec la société Orange France pour l'occupation de la parcelle n° 395 section AC sise Rue des Marsouins pour une durée de 12 ans renouvelable de plein droit par périodes de 6 ans moyennant une indemnité annuelle révisable de 6 000.00 €.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Le Conseil Municipal autorise la création des postes définis ci-dessous à effet du 1^{er} mars 2010 :

- 1 poste d'ingénieur territorial à temps complet
- 1 poste de rédacteur territorial à temps complet
- 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Modification du tableau des effectifs – Création de postes

Le Conseil Municipal autorise la création des postes définis ci-dessous à effet du 1^{er} mars 2010, en vue d'élargir les possibilités de recrutement pour le poste à pourvoir à la direction des l'Urbanisme et des Services Techniques

- 1 poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste de technicien supérieur à temps complet

Le Conseil Municipal accepte la modification du tableau des effectifs.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial - Mise à jour du régime indemnitaire – Complément à la délibération du 4 mars 2003 modifiée par la délibération du 18 décembre 2003

Le Conseil Municipal accepte la modification de la délibération du 18 décembre 2003 avec l'application des dispositions du décret n°2009-1558 du 15 décembre 2009 à effet du 17 décembre 2009 sur le régime indemnitaire.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Mise à disposition d'un agent près de la CAF

Le Conseil Municipal autorise la mise à disposition de Melle Magalie HAMEL, à raison de 19 heures/semaine, à la crèche halte-garderie de l'Eglantine du 1^{er} mars 2010 jusqu'au 28 février 2011.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial – Mise en place du droit individuel à la Formation

Le Conseil Municipal autorise la mise en place du droit individuel à la formation à la Ville de Tourlaville, à compter 1^{er} mars 2010.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Personnel territorial - Rémunération d'intervenants extérieurs

Le Conseil Municipal adopte le tableau récapitulatif des vacations et leur tarif de rémunération à effet du 1^{er} janvier 2010.

PRESTATIONS

TARIFS au 1/01/2010

Prestations à caractère culturel :

Visite guidée dans le cadre de la journée du patrimoine

62.00 € net/demi-journée

Conférence

22.87 € brut/heure

Prestations en matière de communication:

Participation à la réalisation d'articles journalistiques

19.15 € brut/heure

Prestations en matière d'animation

Intervention d'animateur spécialisé

9.02 € brut/heure

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Restaurant scolaire – adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de la Restauration Municipale (ANDRM).

Le Conseil Municipal autorise la prise en charge de l'adhésion de la responsable du service de restauration scolaire de la Ville à l'Association Nationale des Directeurs de la Restauration Municipale (ANDRM) qui s'élève, pour l'année 2010 à 50 euros (cinquante euros).

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Crèche Denis Cordonnier – convention avec le studio national Maine Color.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à passer une convention avec le studio national Maine Color afin de procéder à l'encaissement de la somme de 477.12 € (quatre cent soixante dix-sept euros et douze centimes) sur la régie de la structure multi-accueil.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Structures d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et petite enfance – prestations de service - conventions avec la caisse d'allocations familiales de la Manche.

Le Conseil Municipal accepte de passer quatre nouvelles conventions avec la caisse d'allocations familiales de la Manche concernant les prestations de service de l'accueil périscolaire, de l'accueil de loisirs Récréation, de l'accueil de loisirs d'été et de la crèche multi-accueil Denis Cordonnier, valables du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013, dans les mêmes termes que les précédentes, et autorise M. le Maire à les signer.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Jumelage Tourlaville Northeim – échange de jeunes – fixation des tarifs

Le Conseil Municipal accepte de fixer à 350.00 € le montant de la participation des familles pour l'échange de jeunes dans le cadre du jumelage Tourlaville Northeim à compter de l'année 2010.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Subventions aux associations – Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association TI'MOUN

Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour attribuer une subvention de 1 500.00 € à l'association TI'MOUN qui intervient à Haïti depuis plusieurs années.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Maison du Littoral et de l'Environnement – Subventions aux écoles de Tourlaville

Le Conseil Municipal accepte de subventionner les écoles de Tourlaville participant aux activités proposées par la maison du littoral et de l'environnement dans la limite de 20% du montant de la prestation.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Projet de renouvellement urbain – Requalification du Quartier des Flamands – Plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous concernant l'aménagement et la mise en valeur du Front de mer.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions s'y afférant.

Montant prévisionnel des dépenses Hors Taxes :	1 547 560 €
Montant prévisionnel des recettes :	
- Conseil Régional	
Contrat de projet Etat – Région (contrat d'agglomération)	576 000 €
- Ports Normands Associés	384 000 €
- Communauté Urbaine de Cherbourg (fonds de concours)	293 780 €
- Ville de Tourlaville	293 780 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Aménagement de la Lande St Gabriel – Plan de financement prévisionnel

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessous.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les conventions s'y afférant.

Montant prévisionnel des dépenses Hors Taxes :	580 518 €
Montant prévisionnel des recettes :	
- Conseil Régional	
Contrat de projet Etat – Région (contrat de pays)	200 000 €
- Conseil Général (contrat de territoire)	95 000 €
- Fonds Européens	159 400 €
- Subvention parlementaire	10 000 €
- Ville de Tourlaville	116 118 €

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Autorisations spéciales – crédits d'investissement exercice 2010

Le Conseil Municipal accepte les autorisations spéciales suivantes :

Service sports loisirs tourisme :	
- four de cuisine base nautique	17 800.00 €
Services techniques :	
- enrobés de cour de l'école Buisson	6 000.00 €
- scie enrobé	1 850.00 €
Service culture :	
- fourniture de matériel pour l'aménagement de la salle de danse espace Buisson	1 800.00 €
Service informatique et nouvelles technologies	
- vidéo projecteur	1 000.00 €

Les crédits votés aujourd'hui seront inscrits au budget primitif 2010.

Vote du Conseil Municipal : à l'unanimité

Exercice 2010 – Débat d'orientation budgétaire

Madame SEBIRE commente le rapport qui a été établi sur les orientations générales du budget au titre de l'exercice 2010 conformément aux dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République et de l'article 6 du règlement intérieur du Conseil Municipal. Ce rapport a été adressé au préalable à chaque Conseiller Municipal.

Ensuite, l'Assemblée est invitée à débattre sur cette question.

Intervention de M. BURNOUF

Le budget 2010 se caractérise par une maîtrise de dépense et le volontarisme. Exercice difficile ; en particulier par la baisse des recettes, le flou suite à la suppression de la Taxe Professionnelle, la baisse continue des dotations, et par des nouvelles dépenses dues aux obligations réglementaires.

Il y a des inquiétudes sur les investissements qui sont préjudiciables à l'économie locale et l'emploi. Reste une politique volontariste de proximité : quartier des Flamands, lande Saint Gabriel, entretien du patrimoine. Avec un gouvernement qui fait une politique de coups médiatiques, sans se soucier des conséquences engendrées. Que sera demain avec tous les changements attendus ?

Nous, nous avons l'obligation d'avoir un budget équilibré, l'obligation de se soucier de l'avenir de nos concitoyens, une politique de prévoyance sociale.

Nous tenons nos engagements alors que c'est un gouvernement de casse sociale, qui lui, gère en affaiblissant financièrement la délocalisation : Régions, Départements, Intercommunalités, Communes. Lui, continue de mener grande vie, creuser les déficits et les inégalités dans ce pays et laisse aux élus de proximité compenser les effets de la crise et de sa politique.

Alors oui, le budget d'une commune comme Tourlaville c'est maîtrise et volonté, mais nous assumons nos responsabilités, et il est de notre devoir de dénoncer la politique de Messieurs SARKOZY et FILLON : dans l'impasse financière et les déficits les plus profonds, ce n'est plus le grand bleu mais le trou noir, et il lègue, aux générations futures, le soin de payer l'addition.

Votre budget, Monsieur le Maire, lui, assure le présent et préserve l'avenir.

Intervention de M. LE MIEUX

L'étau se resserre pour les collectivités.

L'an dernier, à ce même débat, j'avais évoqué trois points. Un budget contraint, fragile, mais réaliste, qui allait dans le sens de nos responsabilités, à savoir, maintenir un niveau d'investissement conséquent. C'est ainsi que plus de 3 000 000 € ont été injectés dans l'économie locale, apportant ainsi notre quote-part à la gestion de la crise, ce qu'ont fait bon nombre de collectivités.

Force est de constater aujourd'hui que les collectivités sont mal récompensées par l'Etat, et les craintes émises en 2009 se trouvent aujourd'hui confirmées par la loi de finances 2010.

A Tourlaville pour 2010, c'est un budget de transition avant la réforme de la Taxe Professionnelle et la réforme des collectivités territoriales.

La réforme de la taxe professionnelle c'est quoi ?

C'EST UN GRIGNOTAGE ORGANISE DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DES VILLES

La Taxe Professionnelle deviendra CET en deux parties :

- La CFE : l'Etat récoltera l'impôt dès 2010 et le reversera en 2011. Un levier fiscal quasiment nul pour les collectivités.
- La CVAE : là aussi un taux uniforme de 1.5% fixé nationalement, les communes ne disposant pas du pouvoir de voter les taux.

La taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) avec un taux minimum fixé par la loi, permet aux conseils municipaux de faire varier le taux dans la limite de 20% par tranche annuelle de 5% ?

A cette lecture je me suis dit : « Enfin, la collectivité dans les limites prévues par la loi va accroître ses ressources », erreur, puisque la collectivité verra en conséquence la DGF diminuée d'autant.

La taxe d'habitation : S'agissant de la TH on peut s'interroger sur la façon dont les communes récupéreront et à quel niveau la part auparavant attribuée au département.

Que reste-t'il aux collectivités ? La taxe sur les ménages, impôt qui devient le levier fiscal dont dispose la collectivité. C'est un désengagement de l'Etat sournois qui fait reposer l'équilibre budgétaire sur nos collectivités.

A travers ces exemples, et sur l'ensemble des directives de cette loi de finances, que constatons nous ?

LE POIDS DES DOTATIONS ET COMPENSATIONS DIVERSES QUI REND LA COLLECTIVITE DEPENDANTE DE L'ETAT ET MARQUERA LA FIN DE L'AUTONOMIE FINANCIERE DE NOTRE COLLECTIVITE

Pour 2010 à Tourlaville, l'investissement sera porté à 3 400 000 € injectés dans l'économie locale. C'est un constat : d'un coté on nous demande d'investir, de l'autre on nous prive des principaux leviers de solidarité financière.

En ce qui concerne ces orientations, même si l'augmentation de l'imposition ne nous satisfait pas pleinement, les investissements nécessaires, la maîtrise des dépenses de fonctionnement et les efforts de gestion réels nous engagent à soutenir ces orientations, en sachant que le pire est pour demain si nous ne maintenons pas le cap.

Intervention de Mme FATOME au nom du MRC (Mouvement Républicain et Citoyen)

Nous avons entendu l'intervention de Michel LE MIEUX qui a bien disséqué pour nous les effets attendus de la réforme voulue par l'Etat.

De la présentation faite par Monsieur le Maire, une seule information jaillira pour nos concitoyens : l'augmentation des impôts !

Oui, cette augmentation de 3% de la fiscalité, c'est beaucoup mais pour quoi faire ?

Rien de révolutionnaire ni de dispendieux (comme le clame le Gouvernement pour justifier des réformes structurelles sensées protéger nos concitoyens) mais au contraire du sérieux et du concret.

Comment ?

*en encadrant de façon très serrée le **budget de fonctionnement** en augmentation de 3% seulement (contre 2% en 2009) avec des diminutions drastiques pour les charges générales, les subventions aux associations, les frais financiers

*En contenant :

-les frais de personnel, malgré l'entrée au sein de la Ville des services de la petite enfance, et les refontes des grilles de la fonction publique, toutes choses qui malgré tout traduisent une amélioration souhaitable pour nos agents,

- la subvention au CCAS (en augmentation de plus de 100 000 €) qui traduit hélas trop bien la pérennisation de la crise économique qu'un nombre croissant de nos Tourlavillais de tous âges subissent de plein fouet.

Notre investissement ? uniquement dirigé vers l'entretien de notre patrimoine, sans luxe ni fioriture, et vers des aménagements urbains plus que nécessaires et attendus par nos concitoyens (quartier des Flamands, des Cols verts, PLH), aménagements qui par la même occasion vont assurer une participation attendue à notre économie locale.

Pour nous remercier de ce sérieux dans notre gestion, l'Etat, non content de multiplier les réformes multiples et variées, à l'emporte-pièce, sans jamais vraiment prendre le temps de prévoir (ce qu'il nous demande de faire sans arrêt), d'étudier l'impact possible sur les collectivités publiques, nous versera généreusement des dotations en nette diminution, visant de plus à recentrer sous sa coupe tout ce qui avait été décentralisé au fil des ans ; quant à nos partenaires institutionnels, tels la CAF, eux aussi étranglés par l'Etat, ils seront, par la force des choses, obligés de diminuer encore leurs aides.

Voilà un tableau qui n'est guère réjouissant mais qui risque fort de se perpétuer : en attendant, il est donc nécessaire d'avaler les couleuvres et d'accepter l'augmentation de la fiscalité qui doit nous permettre de continuer le travail commencé en direction des Tourlavillais.

C'est pourquoi le MRC approuvera, comme vous nous le demandez, les orientations budgétaires ainsi préparées.

Intervention de M. VIGNET

Nous savons tous que les budgets des communes sont aujourd'hui de plus en plus difficiles à réaliser car de nombreuses dotations de l'Etat, directes ou indirectes, ont hélas, fortement diminué.

C'est injuste, insupportable, mais c'est malheureusement une triste réalité qui nous frappe et qui va s'aggraver encore avec les nouveaux changements dans les taxes, qui nous seront imposés dans les prochains mois.

Cela oblige les élus municipaux à diminuer leurs investissements, ce qui n'est pas bon pour le développement de la Commune et qui pénalise les habitants. C'est aussi mauvais pour l'économie locale car nos projets intéressent nos entreprises qui ont besoin de travailler.

Afin d'obtenir l'équilibre du budget, c'est pour les élus l'obligation de faire progresser légèrement l'imposition pour compenser les aides de l'Etat (en limitant sérieusement cette hausse sur le mandat).

Nous devons faire preuve d'une extrême rigueur dans notre gestion pour assurer le bon fonctionnement de nos services et réussir nos projets municipaux. La maîtrise de nos dépenses est nécessaire pour assurer l'équilibre du budget. Nous sommes convaincus que la volonté politique de mettre en place un agenda 21 à partir de 2010 nous aidera, dans ce contexte difficile à agir pour la protection de l'environnement en investissant dans des projets utiles qui nous aideront ensuite à mieux maîtriser nos dépenses.

Bien que l'avenir proche soit plutôt sombre, nous devons trouver l'énergie nécessaire pour répondre au mieux aux besoins sociaux, scolaires, culturels, sportifs, associatifs, environnementaux... de nos habitants. C'est ce qui est proposé dans ces orientations que nous adoptons.

Conclusions de M. le Maire :

L'an dernier, nous évoquions la crise sociale, économique et financière qui mettait à rudes épreuves les finances locales en général et les nôtres en particulier. 2010, hélas, confirme et amplifie nos craintes puisque cette année sera marquée par la poursuite d'une politique de réduction des dotations de l'Etat, directes (DGF) et indirectes (CAF, droits de mutation), à laquelle s'ajoute la quasi disparition du FDTP, et qui a eu, en trois ans, pour conséquence une baisse de nos ressources de presque 450 000 €.

D'un côté, le gouvernement nous demande d'investir pour endiguer la crise et de l'autre, on nous prive des principaux leviers de solidarité financière. Malgré ce contexte très difficile, nous continuerons à remplir nos missions pour limiter les effets de la crise sur nos administrés en adaptant nos politiques et en reprogrammant nos investissements.

La maîtrise affirmée de nos dépenses de fonctionnement qui s'ajoute aux mesures d'économie drastiques décidées l'an dernier et qui vont se poursuivre en 2010, permet de contenir à 3 % l'augmentation de la section de fonctionnement (l'augmentation de la masse salariale étant elle-même limitée à 1.5 %). L'endettement continue de diminuer et l'épargne nette se stabilise. Comme prévu, une augmentation de la fiscalité du même niveau qu'en 2009 est sollicitée confirmant la réalité du transfert de fiscalité de l'Etat vers les collectivités locales et de celle des entreprises vers les particuliers.

A noter toutefois que nos taux restent toujours sensiblement inférieurs aux moyennes nationales et locales.

Au chapitre des investissements, 2010 verra la poursuite des réalisations de notre projet de mandat.

Le renouvellement urbain du quartier des Flamands (dont les travaux vont débuter en fin d'année), la poursuite de l'aménagement de la lande St Gabriel, la gestion urbaine de proximité, le programme local de l'habitat, le skate-parc de Pont-Marais et le programme d'entretien de notre patrimoine vont permettre d'injecter dans l'économie locale en 2010 presque 3 400 000 €.

C'est donc avec cette double volonté de rigueur extrême dans notre gestion et de poursuite du programme ambitieux mais mesuré d'équipements au service de nos concitoyens que je vous demande d'approuver ces orientations budgétaires 2010.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport concernant les orientations générales du budget pour l'exercice 2010 présenté par M. le Maire.

La séance est levée à : 19h15

Le Maire,

André ROUXEL